

PROCES VERBAL D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Date : 17/10/2011

Lieu : Conakry

Les Parties :

L'Etat guinéen représenté par le Ministère d'Etat chargé de l'Energie et de l'Environnement, Maître de l'Ouvrage ;

www.mosaiqueguinee.com

Et

La société OZTURK GRUP Turquie et les Sociétés liées au Groupe, l'Entrepreneur, représentées par Monsieur YUSSUF OZTURK

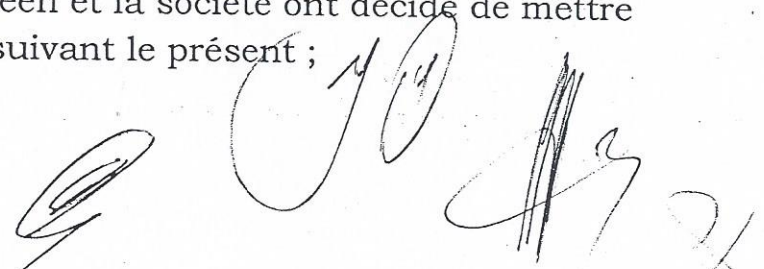
Attendu que deux contrats lient les parties ci-dessus ;

Qu'ils portent sur :

- l'étude, la fourniture, l'installation le raccordement au réseau existant et la mise en service d'une capacité de production thermique de 50MW sur le site de Kipé à Conakry pour un montant TTC de 53.896.500 USD, pour l'un ; et,
- L'étude, la fourniture, l'installation le raccordement au réseau existant et la mise en service d'une capacité de production thermique 20 MW sur le site de Tombo II et 30 MW sur le site d'Enta Nord, pour une valeur TTC de 71.862.000 USD, pour l'autre ;

Attendu qu'OZTURK a commencé le démantèlement de Tombo II tel qu'il est prévu et convenu par les parties ;

Attendu cependant que l'Etat guinéen et la société ont décidé de mettre fin à ce contrat, à l'amiable et ce, suivant le présent ;



Attendu que la Société OZTURK GRUP Turquie et les Sociétés liées au Groupe comprennent et y voient aucun inconvénient ;

A son tour, l'Etat guinéen représenté par le Ministère d'Etat chargé de l'Energie et de l'Environnement renonce à la ferraille et fait don de celle-ci, produit du démantèlement de Tombo II, fait par Ozturk, à la société Ozturk qui accepte;


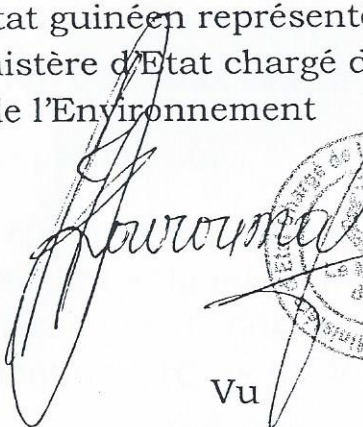
Ceci exposé, les parties se disent réciproquement remplies de leur droits et renoncent conséquemment à toute procédure ou réclamation ou action judiciaire de l'une contre l'autre et vice-versa, relativement à la présente affaire;

Le tout conformément à l'article 16 des deux contrats les liant ;

Les parties s'engagent au respect scrupuleux du présent accord qui vaut, entre elles, transaction définitive ayant autorité de chose jugée en premier et dernier ressort.


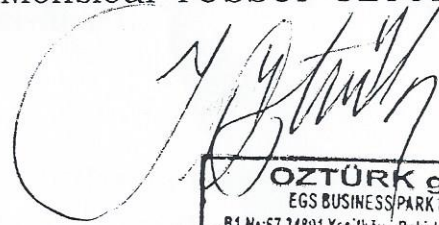
Les parties

L'Etat guinéen représenté par
Ministère d'Etat chargé de l'Energie
et de l'Environnement





Vu

OZTURK GRUP
Monsieur YUSSUF OZTURK



L'Administrateur Général des Grands projets



Vu

Le Ministère de l'Economie et des Finances

